SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

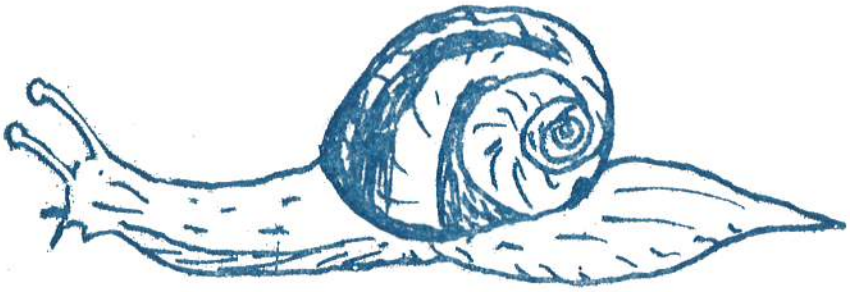

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Parution mensuelle n° 35

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN du 15 oct. au 15 nov.

Président : R. BUREAU, Maire de ST SEVERIN

Rédacteur : Secrétariat de Mairie

Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ETAT - CIVIL

Naissance : Françoise MARCEAU est maman d'un deuxième petit garçon, dont nous ignorons le prénom. Il est né le 26 novembre à ANGOULEME (Charente). Nos voeux de bonne santé au petit frère de DAMAN et à sa maman.

Mariage - Décès : Néant

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu de la Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 1986 :

Absent excusé : MR M. DARES

xxx xxx xxx

GOUDRONNAGE TROTTOIRS du LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil Municipal cinq devis concernant la construction de trottoirs au lotissement. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que Monsieur THOMAS Jean-Marie de la TOUR BLANCHE, effectuera les travaux pour un montant de 56 038.50 F.

STATIONNEMENT DANS LA RUE PRINCIPALE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le problème du stationnement semi-alterné institué depuis de nombreuses années dans la rue principale et qui n'est jamais respecté.
Sur les conseils des services de l'Equipement de MONTMOREAU, Monsieur le Maire propose d'autoriser le stationnement sur un seul côté de la Chaussée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce procédé et décide que :

- le stationnement dans la traversée du bourg se fera dorénavant du côté droit, direction MONTMOREAU-RIBERAC (côté salle des fêtes), tout en conseillant à la population d'utiliser les places publiques.

../...

- Le côté interdit sera matérialisé par des bandes jaunes peintes sur les bordures de trottoirs.
- Le stationnement devant le bureau de tabac sera interdit car dangereux pour les usagers.
- Il sera demandé aux Services de l'Equipement, la possibilité de mettre un panneau STOP au carrefour de la route d'AUbeterre et de la route de MONTMOREAU, à la place du panneau "CEDEZ LE PASSAGE" sur le CD 17.
- Monsieur le Maire est chargé de prendre les arrêtés nécessaires à l'application de ces décisions,
- La signalisation adéquate sera mise en place,
- Monsieur le Maire, Monsieur le Maréchal des Logis Chef, Commandant la Brigade de Gendarmerie d'AUBETERRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de faire respecter les présentes décisions.

RUE du PUITS :

Un arrêté du 24 octobre 1978, interdit l'accès de la "rue du Puits" (V.C.n°203), aux véhicules d'une largeur excédant 1.80 m. Cet arrêté n'est pas respecté par les camions et autres tracteurs, lesquels provoquent des dégâts aux immeubles riverains ;
après avoir pris l'avis des services de l'Equipement, le Conseil Municipal décide de sceller dans le sol des poteaux de béton, réduisant la largeur de cette voie à 1.80 m.

TRAVAUX DANS UN BATIMENT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, lors du budget supplémentaire 1987, a voté une somme de 30 000 F. afin de réparer le logement communal précedemment occupé par Mr Alain GAY, dans le but de le relouer. Les réparations prévues (installation d'un évier, d'un chauffe-eau, doublage des murs) étant insuffisantes pour que ce logement soit habitable et pour que les futurs locataires puissent prétendre au bénéfice de l'allocation logement, le Conseil Municipal prévoit des travaux supplémentaires et notamment, l'isolation extérieure de la partie cuisine, l'installation d'une salle d'eau, portant le montant des travaux à environ 58 892. F. Le Conseil Municipal décide de voter de nouveaux crédits au Budget Primitif 1987 afin d'obvier à ces dépenses, et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour cette rénovation.

PROLONGATION DE STAGE ISABELLE MOULINIER :

Monsieur le Maire rappelle qu'Isabelle MOULINIER est employée dans le cadre des T.U.C. depuis JUIN 1985 et a déjà obtenu une prolongation exceptionnelle de 6 mois Isabelle MOULINIER ayant manifesté durant ces 18 mois, des aptitudes pour le travail demandé, ainsi qu'une rare conscience professionnelle, et vu les tâches croissantes demandées au secrétariat de la Mairie, le Conseil Municipal décide de s'attacher les services de Mademoiselle MOULINIER en créant un emploi d'agent de bureau emplyée aux écritures.
Or, Isabelle passe cet examen le 14 janvier 1987. Aussi, afin de ne pas avoir à verser des allocations de chômage dans le cas où elle ne réussirait pas son examen et pour ne pas avoir une interruption dans son travail pendant les mois de décembre et de janvier qui sont les mois où il y a le plus de travail dans les mairies. le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet la possibilité de prolonger son stage T.U.C de 2 mois et s'engage à l'embaucher définitivement à mi-temps dès que les résultats de l'examen seront connus.

../...

PROLONGATION T.U.C. PHILIPPE RIVIERE :

En attendant son départ au service National, et étant donné que le jeune Philippe RIVIERE a donné satisfaction pendant l'année de stage qu'il vient d'accomplir à la Mairie, le Conseil Municipal décide de demander une prolongation de 6 mois.

BORNES D'INCENDIE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport concernant la protection contre l'incendie du futur village de retraite et de la Zone d'Emploi de "la Jartre", établi par Monsieur DERIEN de la D.D.A., suite à sa visite du 16.10.1986 et de l'entretien qu'il a eu avec Mr DARES et Mr BOUSSIRON, architecte.
La protection contre l'incendie du village de retraite nécessite une extension du réseau et la pose d'une borne d'incendie, la totalité de ces travaux a été chiffrée à 65 794.40 F. T.T.C.
Le renforcement incendie de la zone d'emploi de "la Jartre" a été estimé à 90 000 F. T.T.C.
Les devis de ces travaux, indispensables à la conformité des constructions existantes doivent être soumis au Bureau du S.A.E.P. de la Font du Gour, qui décidera de prendre ces travaux en charge.

CENTRE de SECOURS :

L'emprunt de 396 000 F. contracté auprès de la C.D.D. va être versé début décembre. Une nouvelle ambulance a été fournie au Poste avancé de ST SEVERIN, des aménagements ont du être faits au garage pour pouvoir la loger.

TRAVAUX au SECRETARIAT :

Monsieur le Maire évoque les travaux entrepris afin d'agrandir le secrétariat et informe le CONSEIL MUNICIPAL que des crédits suffisants ayant été voté au B.P. 86, Monsieur OLLIVIER a été chargé de poser un plafond suspendu afin d'économiser l'énergie et de faciliter le chauffage au secrétariat.

ATELIER-RELAIS :

Le solde des subventions du département et de la région a été demandé.

CARRELAGE AU STADE :

La subvention demandée pour les travaux de carrelage au stade, une première fois refusée, a été représentée et acceptée grâce à l'intervention de Mr TAUZIN.
Cela représente une somme de 10 952 F. pour un montant subventionnable de 21 904 F.
Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour remercier Mr TAUZIN pour son action dans le canton en général et pour notre commune en particulier.
Une lettre de la Fédération Française de Football nous informe que le stade Municipal de ST SEVERIN est homologué en ligue du Centre Ouest - n° 5264 catégorie C - par décision du 24 octobre 1986.

CONSOMMATION D'EAU :

Pour information Monsieur le Maire donne les consommations d'eau de la Commune :
1 416 m3 x 4.30 = 6 088.80 F.,
551 m3 x 4.30 = 2 369.30 F. pour le S.I.Vo.S. ST SEVERIN-PILLAC (écoles-cantine)

VILLAGE DE RETRAITE :

L'ouverture des plis de l'appel d'offres, concernant la construction des pavillons du village de retraite, a eu lieu le vendredi 14 novembre à l'office d'H.L.M. à ANGOULEME. Les résultats ne sont pas encore connus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

VIE ASSOCIATIVE

CLUB du 3eme AGE :

REUNIONS HEBDOMADAIRES : Salle du Club - chaque jeudi de 14 H. à 18 h.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Salle du Club - chaque samedi à partir de 15 H.

LE CLUB SERA FERME PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE .

LE JEUDI 18 DECEMBRE 86, dernière réunion de l'année, sera marqué par le goûter de NOEL, auquel les membres du CLUB sont cordialement invités.
Le CLUB reprendra ses activités le premier JEUDI du mois de JANVIER 1987, à cette occasion, il sera dégusté la galette des rois.

LOTO : SAMEDI 06 DECEMBRE 86 - 20 H. 30 - SALLE des FETES -
Nous vous attendons nombreux et vous signalons que, comme à l'habitude, il il y aura de jolis lots.
Deux parties, dont la première à 20 H. 30 seront uniquement réservées aux enfants âgés de moins de 14 ans.
SALLE CHAUFFEE - GATEAUX - BUVETTE -
Ce sera l'unique loto organisé par le CLUB pour la saison hivernale 86 - 87.
MERCI à l'avance de votre présence.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ECHOS - COMMUNIQUES

REPAS des ANCIENS : Il est fixé cette année au DIMANCHE 14 DECEMBRE. Toutes les personnes âgées de 70 ans et plus vont recevoir incessamment une invitation. Que les oubliés veuillent bien excuser les organisateurs et se faire connaître le plus rapidement possible.

SERVITUDE de PASSAGE pour aménagement hydraulique de la LIZONNE :

Une enquête publique préalable à l'établissement d'une servitude de passage pour l'aménagement hydraulique du cours d'eau de la LIZONNE est en cours.
La publication de l'arrêté a été faite à la Mairie et au placard de la poste à compter du 03 novembre jusqu'au 3 décembre 86.
Un registre d'enquête publique et les plans sont à votre disposition à la Mairie.

AVIS AUX ARTISANS ET COMMERCANTS :

Les artisans ayant effectués des travaux pour la commune de ST SEVERIN, les commerçants ayant fournis des denrées (alimentaires ou autres), soit à la COMMUNE de ST SEVERIN, soit au SIVOS ST SEVERIN-PILLAC,
sont priés de présenter leurs factures avant le 31 décembre 1986, passé cette date, les règlements n'interviendront qu'en février ou mars 1987, lors du vote du Budget Primitif.
Nous rappelons que les factures doivent présenter l'arrêté en chiffres et en lettres, le montant hors taxes, T.V.A., toutes taxes comprises doit être ressorti, elles doivent être datées et signées.

ORDURES MENAGERES : Les ramassages des ordures ménagères prévus pour le JEUDI 25 DECEMBRE 86 et pour le JEUDI 1er JANVIER 1987 aura lieu respectivement le SAMEDI 27 DECEMBRE 86 et le SAMEDI 03 JANVIER 1987.
Ces dates seront rappelées dans le prochain bulletin.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après des mois de recherches aux archives départementales de Charente et de DOrdogne, il a passé des heures à "décrypter" des documents en vieux français puis il a rédigé une partie de l'histoire de ST SEVERIN, précise, telle qu'on ne l'avait jamais écrite.

C'est cette histoire que nous vous livrerons désormais chaque mois sous forme de supplément détachable, que vous pourrez conserver.

Pour avoir donné au B.I.M., la primeur de cette "HISTOIRE de ST SEVERIN", nous adressons à Mr J. BEAUVAIS (le modeste auteur) des remerciements à la mesure de la tâche accomplie.

xxxxxxxx xxxxxxxx

NOTES POUR UNE HISTOIRE DE ST SEVERIN

xxx

Pour rester heureux, faut-il croire que nous n'avons pas d'histoire ? Si notre ignorance en la matière est parfois la condition nécessaire à notre bonheur, notre curiosité nous invite aussi à nous interroger sur notre passé. Il n'est pas indifférent de savoir qui, avant nous a parcouru cette terre, l'a aimée et l'a faite ce qu'elle nous apparaît.

Ces quelques notes pour rappeler que nos champs et nos villages ont participé à la grande et à la petite histoire au même titre que des milliers de communes et paroisses françaises. Elles posent d'ailleurs plus de questions qu'elles n'en résolvent. Quel est l'ancêtre qui a découvert et mis en valeur ces terres fertiles, a dessiné cette place, choisi cet emplacement pour y bâtir son habitation ? Quel est celui qui a creusé ces fossés, détourné cette rivière, jeté les assises de ce moulin ? Son nom est oublié, effacé à jamais, et pourtant sa trace reste en nous.

Pour la bonne compréhension des évènements, il sera souvent nécessaire d'élargir le récit aux frontières de notre province naturelle, l'ANGOUMOIS, mais aussi à celles des provinces voisines ; PERIGORD, AQUITAINE, POITOU et SAINTONGE, et parfois même au pays tout entier. C'est que nos racines remontent loin dans le temps et vont profond dans le sol.

xxx

I - SAINT-SEVERIN, TERRE DE LA SEIGNEURIE D'AUBETERRE - (1004-1386) -

Les plus anciens et rares documents écrits concernant la région remontent vers l'an 1000. Conservés, classés et déchiffrés, ils fournissent les premiers repères de notre chronologie.

- a) Premiers seigneurs - Premier démembrement

Avec la féodalité définitivement constituée, à la fin du Xème siècle, SAINT SEVERIN apparaît comme terre dépendant d'AUBETERRE. GERAUD, seigneur du lieu habite en 1004 son château-fort. De ce premier seigneur connu est issue la famille d'AUBETERRE, qui tout un siècle régnera sur les fiefs des environs.

../...

Au début du XIIe siècle, la maison de CASTILLON, illustre maison de GUYENNE et GASCOGNE s'installe à AUBETERRE. Puis, Pierre Raymond, seigneur d'OZILLAC en SAINTONGE, épouse Marie de CASTILLON, fille de PIERRE V, vers 1265 et devient seigneur du lieu. En 1269, il rend hommage à l'abbaye de SAINT-CYBARD de tout ce qu'il possède "dans les paroisses de PALLUAU, VILLA MEANA, de PUYRIGAUD, MONTIGNAC et ST SEVERIN". Son fils PIERRE renouvelle le même hommage en 1334... Quelques temps plus tard, une partie de son fief lui est pourtant retirée par la Reine de NAVARRE, Comtesse d'ANGOULEME. En effet, le Sire d'AUBETERRE est incapable de faire face aux dépenses d'une guerre qu'ont menée les Seigneurs d'AUBETERRE en Gascogne, dans le dernier quart du XIIIe siècle. Toute la justice de ses paroisses lui est alors retirée.

- b) La guerre de CENT ANS - ST SEVERIN ANGLAISE

En mars 1356, peu avant la bataille de POITIERS qui l'oppose au PRINCE NOIR, le Roi JEAN-le-BON restitue à PIERRE RAYMOND la justice de sa seigneurie. Mais, AUGER de MONTANT, Sire de MUSSIDAN, profite de l'absence de PIERRE RAYMOND pour s'emparer de son château et de la motte fortifiée de ST SEVERIN. Il est confirmé en 1358 par le Roi d'ANGLETERRE dans la seigneurie et la justice d'AUBETERRE.

GUARDRADE, le fils aîné de PIERRE RAYMOND, avec l'aide du Roi de FRANCE, entreprend une reconquête de ses terres et occupe AUBETERRE ainsi que les paroisses de ST SEVERIN, PILLAC, MONTIGNAC, PALLUAUD... dont les justices lui sont remises en 1359. La famille VIGIER détient alors la terre de ST SEVERIN.

Après le désastreux traité de BRETIGNY, en mai 1360, Jean CHANDOS, au nom du Roi anglais, prend possession de l'Aquitaine en octobre 136 AUBETERRE et ses paroisses sont livrées le 25 et le Sire de MUSSIDAN, à la botte des anglais, est confirmé dans la garde du Château.

Intraitable, GUARDRADE refuse de prêter serment de fidélité au Lieutenant du Roi d'ANGLETERRE. Il a servi trop loyalement le Roi de France Pourtant, lorsque le Prince de GALLES vient à son tour en AQUITAINE, il est sommé de se soumettre. Il attend le dernier jour qui lui est assigné et se présente devant son nouveau suzerain les larmes aux yeux, le 29 septembre 1363, à POITIERS.

Si les Grands Vassaux de l'Angoumois font ainsi acte d'allégeance au Roi d'Angleterre, leur fidélité est d'assez courte durée. Les bourgeois du tiers-état qui souffrent des exactions de l'administration anglaise sont prêts à servir le Roi de France.

../...